

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 septembre 2016****CP2016_09_19
id. 2806**

L'an deux mille seize le vingt sept septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme JALAISE (pouvoir à M. HENRYOT), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme DEBIAIS)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR
GARONNE POUR LE PROGRAMME DE SUIVI DE L'EAU DES
RIVIÈRES
ANNÉE 2016**

Depuis 1992, il existe un partenariat entre l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne pour le suivi de la qualité de l'eau des rivières du département de Tarn-et-Garonne. Le programme 2016 a obtenu l'accord de l'Agence de l'Eau qui propose une convention concernant son aide financière.

I - ASPECT TECHNIQUE :

La convention prévoit les éléments suivants :

- Le suivi de la qualité des cours d'eau de 26 stations de mesure : Aubergès, Barguelonne amont, Barguelonne aval, Baye, Baye amont, Brive, Bonnette amont, Cabertat, Cézone, Courounets, Courounets amont, Fontanel, Gat, Larone amont, Larone, Lezert, Marguestaud, Perséguet aval, Perséguet amont, Rieumet, Rieutort amont, Petite Séoune, Seye aval, Tauge amont, Tessonne, Vaysse.
- Le nombre de campagnes de prélèvements est fixé entre 4 et 6, pour toutes les stations de mesure, soit un maximum de 156 prélèvements. 77 tarages (mesures de débit) seront également réalisés pour établir des courbes de débit pour chaque rivière. Les analyses physicochimiques sont réalisées par le Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-garonne.
- Enfin une synthèse annuelle est réalisée pour chaque rivière avec un historique de la qualité des cours d'eau du Tarn-et-Garonne depuis 2005.

II - ASPECTS FINANCIERS :

Le Comité de Gestion du SATESE du 09 février 2016 a approuvé ce programme de 2016, dont le coût a été estimé à 46 734,00 € TTC. Le montant de l'aide accordée par l'Agence de l'eau est de 28 040,00 € TTC(soit 60 % d'aide).

Cette subvention est en correspondance avec les prévisions budgétaires du SATESE concernant l'exercice 2016.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité de Gestion du SATESE réuni le 9 février 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le programme de suivi de l'eau des rivières au titre de l'année 2016 ;

- Précise que le montant de l'aide accordée par l'Agence s'élève à 28 040,00 € TTC (soit 60 % d'aide)
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC